



Aurillac, ce 1^{er} février 1924.

Monsieur le Préfet,



J'ai l'honneur de vous prier
de vouloir bien me faire délivrer un
passeport pour me rendre en Italie
pour affaires personnelles.

Sto' Day

Le Maire de la Ville d'Aurillac
certifie que rien ne s'oppose à ce
qu'il soit fait droit à la demande



Aurillac, le 2 février 1924
POUR LE MAIRE
LE CONSEILLER MUNICIPAL

J. Bruny



GÉNÉRALE

REPORT A L'ÉTRANGER

Département d _____

SIGNALEMENT

M^{me} Bar Marie
 profession d _____
 nati française Paris dép' d _____
 demeurant à Nurilla, av. Melhaud 25
 allant à Stahie dép' d _____
 âgé de 42 ans, taille d'un mètre 70 cent"
 cheveux châtains foncés front court
 sourcils bruns yeux marbrés
 nez noy. bouche ord.
 barbe _____ menton roux
 visage roux teint coque

SIGNES PARTICULIERS

PIÈCES DÉPOSÉES

Fait à Nurilla, le 2 Juini 18
mil neuf cent quatre-vingt

Signature des témoins :

Signature du porteur :

M Bar

N° 5 du Registre.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE